

Ecole de Saint Amand

Compte-rendu Conseil d'école

19 juin 2015

Secrétaire de séance : Mme Dufailly

Excusés:

Me Pineau

Présents :

Collectivité : M Lebouvier, Mme Pellan, *invités :* Mme Mauduit

Parents d'élèves : Mme Bourdon, Mme Dambrine, Mme Lecuyer-Milot, Mme Lemeray, Mme Mullois, Mme Dufailly, Mme Langlet, Mme Savary, Mme Julienne, M Nicolas, Mme Cholot

Ecole : Mme Beuve, Mme Ledentu, Mme Gautier, Mme Savey, Mme Mielvaque, Mme Régent, Mme Marie, Mme Letellier, Mme Conq, M Bribet, Mme Turgis, Mme Brisset, M Pierrard

IEN : M Chenal

DDEN : M Lemarchant

Ordre du jour :

- 1 Préparation de la rentrée 2015
 - Organisation et répartition pédagogique
 - Accueil de la CLIS
 - ...
- 2 Réforme des rythmes scolaires et TAP : bilan de la première année de mise en œuvre et perspectives.
- 3 Travaux période estivale

Préparation de la rentrée 2015

Présentation de la CLIS par M Chenal (Inspecteur de l'Education Nationale)

M Chenal est l'IEN de la circonscription et l'IEN en charge de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il présente le projet d'accueil de la CLIS à l'école de Saint Amand.

- La CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) accueille au maximum 12 élèves. Elle est prise en charge par un enseignant spécialisé accompagné par une AVS (Auxiliaire de vie scolaire). M Lebis sera l'enseignant de la CLIS à la rentrée prochaine.
 - La CLIS accueille des élèves en situation de Handicap du territoire autour de Torigni sur Vire afin que ces enfants soient scolarisés au plus proche de leur domicile.
 - Le choix du déplacement de la CLIS de Torigni vers St Amand résulte de la taille des écoles.
 - La CLIS de St Amand est une CLIS polyvalente. Elle concerne des élèves en situation de handicap ayant divers troubles. Ils sont accueillis en CLIS pour bénéficier d'Inclusions et ainsi être scolarisés dans les meilleures conditions possibles. C'est la CDAPH (Commission du droit et de l'autonomie pour les personnes handicapées) qui décide des orientations en CLIS et des diverses compensations possibles
 - La CLIS est un dispositif d'Inclusion. L'école doit donc permettre à ces élèves en situation de handicap de poursuivre leur scolarité à l'école. L'objectif est que les élèves de CLIS passent le plus de temps possible dans les classes ordinaires.
-
- Mme Bourdon demande combien de temps ces élèves passeront en inclusion dans les classes
 - M Chenal précise que ce sera variable en fonction des compétences de chacun d'entre eux. Cela va nécessiter de coordonner des emplois du temps très spécifiques

- Mme Bourdon demande si les enseignants ont été formés pour assurer ces inclusions
- M Chenal précise que les élèves ne sont inclus dans les classes ordinaires que quand cela s'avère possible. Les inclusions ne sont pas forcées si l'élève n'est pas prêt. Chaque élève est inclus en fonction de ses capacités. L'enseignant spécialisé participera à la préparation de ces inclusions.
- M Nicolas demande si les élèves de CLIS seront accompagnés par des AVS.
- M Chenal précise qu'une AVS collective accompagnera la classe mais que les AVS individuelles seront attribuées seulement en fonction des besoins.
- M Pierrard précise que c'est un défi ambitieux pour toute l'école et toute la communauté éducative. L'école accueille déjà plusieurs élèves en situation de handicap pour lesquels la scolarité est adaptée. Le travail d'Inclusion n'est pas une habitude à l'école de Saint Amand et il va nous falloir s'approprier ce fonctionnement.
- M Chenal précise que l'Enseignant Référent du secteur, M Breton, assurera le lien entre l'Ecole, les parents et la MDPH.
- M Chenal conclut en précisant que dans le passé les élèves en situation de handicap n'étaient pas scolarisés dans les écoles. Ils étaient regroupés dans des établissements spécialisés très éloignés. La loi sur le handicap de 2005 permet à ces enfants de bénéficier d'une scolarité au sein de chaque école. La présence d'une CLIS est riche pour tous les élèves de l'école en termes d'éducation civique. Il est nécessaire d'en faire un projet ambitieux et positif.

Organisation pédagogique à la rentrée

Point sur les inscriptions et prévision d'effectifs

- 41 départs en 6ème
- 7 départs de l'école en cours de scolarité
- 2 arrivées dans la commune
- 33 inscriptions PS et 7 TPS

2015-2016								
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	42	37	31	31	50	21	26	35

280

Avec à ce jour 286 élèves, l'école devrait subir une légère baisse des effectifs à la rentrée prochaine.

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
TPS PS	24	3	21							
TPS PS	25	4	21							
MS	23			23						
MS GS	21			14	7					
GS	24				24					
CP	23					23				
CP CE1	22					8	14			
CE1	24						24			
CE1 CE2	23						12	11		
CE2 CM1	24							10	14	
CM1 CM2	23								12	11
CM2	24									24
Clis	12									

		7	42	37	31	31	50	21	26	35		280
--	--	---	----	----	----	----	----	----	----	----	--	-----

Cette répartition pédagogique est le fruit d'un long travail en conseil des maîtres. Elle est susceptible d'être modifiée à la rentrée en fonction d'éventuelles arrivées ou départs pendant les congés d'été.

Réforme des rythmes scolaires et TAP : bilan de la première année de mise en œuvre et perspectives.

Après une année de mise en œuvre l'équipe pédagogique souhaite dresser un bilan de la réforme des rythmes scolaires. Les conclusions que nous pouvons tirer ne sont pas tranchées et doivent être nuancées en fonction de l'âge des élèves mais quelques axes nous apparaissent évidents :

- Le Rythme de l'enfant n'est pas satisfait. L'esprit initial de la réforme n'est pas respecté. Si le temps d'enseignement n'a pas bougé le temps de présence à l'école a très largement augmenté. Réduire chaque journée de la semaine semble essentiel pour favoriser les apprentissages.
- Les 5 matinées de travail et le Mercredi matin en particulier sont de bons moments pour les apprentissages.
- Le lundi matin est une demi-journée très difficile en particulier chez les plus grands. La remise en route est longue. Ils apparaissent fatigués et la longue coupure de fin de semaine ne semble pas profitable aux apprentissages.
- Madame Pellan précise qu'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) a été rédigé et sera signé à la rentrée. Un comité de pilotage sera alors créé pour en assurer le suivi. Ce PEDT permettra à la commune de continuer à bénéficier du financement versé par l'état. Les taux d'encadrement exigés par le PEDT sont déjà largement respectés par la commune et ne seront donc pas un frein.
- M Pierrard et l'équipe enseignante souhaitent que le comité de pilotage puisse réfléchir et envisager un autre fonctionnement dans les années à venir.
- Mme Pellan explique que le projet est reconduit à l'identique pour la rentrée prochaine et que le comité de pilotage du PEDT sera sollicité pour réfléchir aux évolutions possibles. Elle précise cependant que revenir à un dispositif qui placerait les TAP chaque soir de la semaine pourrait fragiliser la stabilité et la qualification de l'équipe d'encadrement des TAP.

Travaux période estivale

L'utilisation du wifi (connexion sans fil) est autorisée au sein des établissements du 1er degré. Cependant, la loi «Abeille» du 29 janvier 2015 prévoit un usage réservé aux activités pédagogiques numériques dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) et sa désactivation le reste du temps. C'est pourquoi des travaux sont nécessaires à l'école élémentaire.

- Câblage réseau des classes de l'école élémentaire pour supprimer le recours au wifi en continu.
- Installation de 3 vidéo projecteurs fixes
- Petits travaux de peinture dans la cour

Questions diverses

Mise en place d'une étude surveillée

M Pierrard insiste sur la nécessité urgente de mettre en place une étude surveillée à 16h30. En effet ce service qui est proposé dans d'autres écoles est indispensable dans une école de la taille de Saint Amand. Dans un contexte où les effectifs sont fragiles, cela devient vraiment très important.

Mme Pellan explique que ce service sera mis en place dès la rentrée de septembre. Les enfants à compter du ce1 seront pris en charge après inscription (tarif identique à la garderie) par un adulte de 16h30 à 17h30. Les modalités d'organisation précises seront communiquées aux parents dès le jour de la rentrée scolaire.

Permis à point et périscolaire

Mme Pellan indique que pour uniformiser le règlement et le fonctionnement de la discipline sur l'ensemble du temps de présence à l'école un permis à point sera mis en service dès la rentrée sur tous les temps périscolaires (cantine, TAP, garderie). Il devra permettre aux élèves et à l'ensemble des adultes en charge de l'encadrement d'utiliser un référentiel unique.

Nettoyage et occupation de la cour hors temps scolaire

A plusieurs reprises il a été constaté que le préau de l'école élémentaire était « squatté » le week end. Des mégots de cigarette et des cannettes sont régulièrement retrouvés le lundi matin. Il n'y a pas eu de dégradation majeure mais il est nécessaire d'être vigilant.

Stationnement dangereux aux abords des écoles

Plusieurs parents d'élèves insistent sur le danger représenté par le stationnement « anarchique » aux abords des écoles. La sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des 2 écoles est mise à mal. M Lebouvier indique qu'un arrêté municipal a été pris pour réglementer le stationnement. Des panneaux et des peintures vont être apposés. Les contrevenants s'exposeront donc à des verbalisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le directeur
Damien Pierrard

La secrétaire de séance
Laetitia Dufailly